

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 29 septembre 2015

Objet : Plan de financement pour le raccordement en fibre optique de l'Institut Suzanne Léger sur le territoire de la Communauté de communes de Basse Marche (87)

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Gullaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA	Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'Institut Suzanne Léger situé sur la commune de Oradour-Saint-Genest.

Cette opération est inscrite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin (SDAN) Pilote (axe 2). Son coût prévisionnel s'élève à 125 000 € HT dont 6 000 € financés par Axione Limousin et 10 000 € par l'Institut Suzanne Léger.

Le plan de financement de la part publique (109 000 €) pour cette opération serait donc le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	54 500.00 €	50 %
DEPARTEMENT HTE VIENNE	27 250.00 €	25 %
C.C. Basse Marche	27 250.00 €	25 %
TOTAL	109 000.00 €	100%

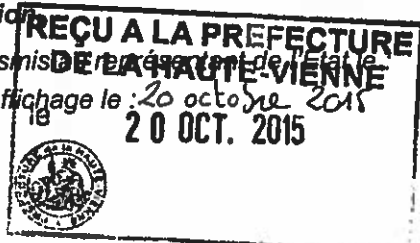
En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de communes de Basse Marche.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant HT réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de communes de Basse Marche dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus relatif au raccordement en fibre optique de l'Institut Suzanne Léger sur le territoire de la Communauté de communes de Basse Marche (87) réalisé dans le cadre de l'axe 2 du SDAN pilote,
- de donner autorisation au Président exécutif pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- de donner autorisation au Président exécutif pour signer tout acte se rapportant à cette opération.

Certifié transmis
Publié par affichage le



Le Président exécutif de DORSAL
Jean-Marie BOST